MAIRIE DE TOURNEMIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION: 03/07/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : 11

PRESENTS: M. Rivier, M. Cocallemen, Mme Cristol, Mme Giordano, M. Goutte, M. Héran, ABSENTS EXCUSES: M. Monteillet, M. Moulières, Mme Odicino, M. Pétraud, Mme Roques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CRISTOL Céline

<u>DEBUT DE LA SEANCE</u> : 14H30

> Délibération désignation d'un délégué aux sénatoriales

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM GIORDANO Sandrine, HERAN Sébastien, CRISTOL Céline et COCALLEMEN Eric. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Il est procédé au

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 6

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés : 6

- majorité absolue : 3

A obtenu:

- M.RIVIER Pascal 6 voix

M. RIVIER Pascal ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

> Désignation des 3 suppléants aux sénatoriales

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM GIORDANO Sandrine, HERAN Sébastien, CRISTOL Céline et COCALLEMEN Eric. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des 3 suppléants

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 6

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés : 6

- majorité absolue : 3

Ont obtenu:

- Mme CRISTOL Céline 6 voix
- M COCALLMEN Eric 6 voix
- Mme GIORDANO Sandrine 6 voix

Mme CRISTOL, M COCALLEMEN ET Mme GIORDANO ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.